

Pour publication immédiate

Feux d'artifice interdits à Differdange

La Ville de Differdange a pris la décision d'interdire les pétards et les feux d'artifice sur tout le territoire de la commune à l'occasion des fêtes de fin d'année. Nous demandons aux habitants de respecter la tranquillité des voisins et des animaux en se tenant à ce règlement.

Contact

Ville de Differdange
Service médias et communication
Mirko Mengoni
Tél.: 58 77 1-1258
mirko.mengoni@differdange.lu

www.differdange.lu
f Ville de Differdange
